



Parti socialiste
jurassien

Question écrite N° **2768**

Contrôle des sites pollués ?

Suite à l'abandon de leur activité, des établissements industriels, entreprises, ateliers horlogers, stations-services, et même stands de tirs ne sont plus occupés. Dans certains cas, ils sont même abandonnés. Or, nombreux de ces établissements datant des années cinquante à soixante, voire d'avant, employaient des produits toxiques pouvant avoir un impact sur l'environnement. Ces bâtiments ont été construits selon les règles en vigueur à l'époque. Les anciennes buttes des stands contiennent encore des métaux lourds.

Le Canton a à sa disposition un inventaire des sites pollués selon le degré de dangerosité.

Si pour la plupart de ces sites le risque est faible, pour d'autres, en revanche, la situation est nettement plus grave, notamment s'ils se trouvent à proximité d'une source d'eau potable ou de rivières.

Quelles sont les mesures de contrôle prises par le Canton pour éviter une grave pollution ?

Delémont, le 17 juin 2015

Pour le groupe PS

C. Caronni

St. Lorenz
Mues
Fratt
Daill
L. H. H.